



NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2024/028

Genève, le 31 janvier 2024

CONCERNE:

Vingtième session de la Conférence des Parties

1. Le Secrétariat a attiré l'attention du Comité permanent lors de sa 77^e session (Genève, novembre 2023) sur le fait qu'il recherche toujours un organisateur ou co-organisateur pour la 20^e session de la Conférence des Parties à la CITES. Le Secrétariat a également informé le Comité permanent qu'un organisateur ou co-organisateur devra être trouvé d'ici au 31 mars 2024 afin de prévoir suffisamment de temps pour préparer l'organisation de la session en Suisse en 2025.
2. Par la présente, le Secrétariat invite une Partie (ou un groupe de Parties) à manifester son intérêt pour organiser (ou coorganiser) la vingtième session de la Conférence des Parties (CoP20) lors du 2^e semestre 2025.
3. Après avoir reçu une manifestation d'intérêt, le Secrétariat fournira à la Partie concernée un exemplaire de l'*Accord du pays hôte* devant être signé par le pays hôte et le Secrétariat ainsi qu'une copie de la *Liste des besoins* provisoire, qui fait partie intégrante de l'*Accord du pays hôte*. En outre, le Secrétariat sera heureux de transmettre toute information complémentaire demandée par la potentielle Partie hôte.
4. Les Parties intéressées sont invitées à contacter le Secrétariat dès que possible et au plus tard le **31 mars 2024**.
5. Si aucune offre d'accueil de la CoP20 n'est reçue d'ici au 31 mars 2024, le Secrétariat de la CITES prendra les dispositions nécessaires pour organiser la CoP20 en Suisse conformément à la résolution Conf. 19.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2023-2025*.